

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM**



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de Montcalm**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, ME NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier, que le 24 mai 2023, la Municipalité régionale de comté de Montcalm a adopté le *Règlement numéro 535 adoptant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 et abrogeant le règlement numéro 450-2016*, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ce règlement entre en vigueur le 24 mai 2023, date à laquelle le règlement a été adopté et comme stipulé à l'article 53.20.3 de ladite loi.

Une copie de ce règlement constituant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 et un sommaire de celui-ci ainsi qu'un avis de son entrée en vigueur sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

**DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.**

**Me Nicolas Rousseau, OMA**  
Directeur général et greffier-trésorier